

# [COVID News] Tests antigéniques au Royaume-Uni et en Irlande

24 FÉVRIER 2021



Un [nouveau décret](#) modifiant les mesures sanitaires applicables pour les échanges routiers avec le Royaume-Uni et l'Irlande, est paru.

## **A partir du 22 février 0h00 :**

L'obligation de présenter un résultat d'un test négatif n'est pas applicable aux professionnels du transport routier retournant en France après avoir passé moins de quarante-huit heures sur le territoire britannique. La même disposition est applicable pour les professionnels du transport routier passant moins de 48h sur le territoire irlandais.

## **Pour le passage de la frontière entre le Royaume-Uni et la France :**

Les tests réalisés en Irlande sont admis, en complément des tests réalisés au Royaume-Uni.

L'obligation de test prévue par ces dispositions n'est en outre pas applicable à ces mêmes professionnels lorsqu'ils retournent en France après avoir passé moins de quarante-huit heures sur le territoire irlandais.

**La déclaration sur l'honneur relative à l'absence de symptôme et l'absence de contact avec une personne malade reste exigée dans tous les cas.**

[Consulter le décret](#)